



Département de l'économie et de la formation
Service de la formation professionnelle
Portail Certification professionnelle pour adultes

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Berufsbildung
Fachstelle Berufsabschluss für Erwachsene

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

FORMATION
PROFESSIONNELLE VALAIS

CFC d'opérateur-trice de machines automatisées

formation en emploi pour adultes expérimentés

ORGANISATION

Cette formation est pilotée et encouragée par :

- le Service de la formation professionnelle du Valais
 - l'Office d'orientation scolaire et professionnelle
 - la FOMA Association pour la formation des opératrices de machines automatisées
 - les entreprises ETA SA et Novelis
 - les syndicats Unia et SCIV
-



DESTINATAIRE Ce dispositif est destiné aux personnes adultes au bénéfice d'une pratique reconnue dans le domaine des installations de production et qui souhaitent obtenir leur CFC en dehors d'une voie de formation régulière. Il s'agit d'un cursus qui les prépare aux examens de connaissances professionnelles et à l'examen pratique.

TITRE OBTENU Les titulaires du CFC sont autorisés à porter le titre légalement protégé de « opérateur de machines automatisées CFC », respectivement « opératrice de machines automatisées CFC ».

ADMISSION Pour être admis dans ce dispositif de formation, il faut :

- être domicilié en Valais depuis 2 ans au minimum ;
- posséder, au moment des examens finaux, 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans le domaine des installations de production ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française (niveau B1 minimum).

Les situations particulières sont analysées au cas par cas.

**CULTURE
GÉNÉRALE**

Pour être admis aux examens finaux, il faut en outre avoir acquis la culture générale, ce qui est le cas des personnes qui sont déjà au bénéfice d'un titre officiel du secondaire II ou jugé équivalent.

Pour les autres, un cours de 120 périodes permettant d'obtenir une attestation d'acquis de la culture générale est disponible auprès du Service de la formation professionnelle :

<https://www.vs.ch/web/sfop/formations-vae>

**DURÉE DE LA
FORMATION**

La formation se fait sur 2 ans, à raison de 175 périodes par année (1 période = 50 minutes).

S'il y a suffisamment d'inscriptions les cours commenceront à la rentrée 2023.

LIEU DES COURS

Les cours ont lieu les samedis dans les locaux de l'École professionnelle technique et des métiers, Chemin Saint-Hubert 2, 1950 Sion

COÛTS**Sans contrat d'apprentissage**

Émoluments de Fr. 200.-

Cours OMA Fr. 9'000.-

Cours CG Fr. 2'400.-

Total Fr. 11'400.- (coût réel)

Subvention maximum de l'Etat du Valais : 3'000.-

+ frais annexes (supports de cours, déplacement, hébergement)

Avec contrat d'apprentissage

Seuls les frais de déplacement, de repas et de matériel (photocopies, manuels scolaires, etc.), ainsi que les frais d'examen, sont à la charge du participant.

INSCRIPTION

Si vous n'avez pas de contrat d'apprentissage, vous devez faire une **demande d'admission** en art. 32 OFPr au moyen du formulaire téléchargeable sur le site :

www.vs.ch/cpa

En sus, si votre employeur vous soutient dans votre démarche de formation et entend vous offrir le cadre nécessaire à votre apprentissage, il faudra conclure avec lui un **contrat d'apprentissage**, avenant au contrat de travail qui vous lie déjà. Le contrat d'apprentissage est disponible sur le lien suivant : <https://www.lehrvertrag.info/>

Le contrat d'apprentissage doit contenir les mentions suivantes :

- Type de contrat : « *Apprentissage aménagé* »
- Ecole professionnelle (point 6) : « *Cours pour adultes (CPA)* »
- Annexes au contrat d'apprentissage (point 12) : votre contrat de travail

PROFIL MÉTIER

Cette formation s'adresse aux personnes qui s'occupent de grandes installations automatiques servant à fabriquer ou conditionner des produits usinés (industrie alimentaire, pharmaceutique, production d'éléments électroniques, plastiques, etc.). Polyvalents, connaissant la technique, les matières et les directives de sécurité et d'hygiène, ils règlent et conduisent les machines et en assurent le fonctionnement optimal. Responsables de l'entretien, ils interviennent en cas d'incident sur la chaîne.

Leurs principales activités consistent à:

Production industrielle

- superviser le travail de production ou de conditionnement effectué par les ouvriers;
- effectuer les réglages précis des machines en fonction des formats et des matières et saisir les données de production en ligne;
- s'occuper de la mise en train et superviser la conduite des différents appareils;
- travailler par équipe sur les lignes de production et conduire une machine de manière autonome;
- superviser le conditionnement et l'emballage automatisé des produits usinés; régler les machines à emballer lors de changements de format d'articles;
- faire respecter toutes les mesures de sécurité et d'hygiène;

Entretien et transformation des installations

- régler, surveiller et effectuer des contrôles réguliers et précis sur les machines et appareils (vitesse, température, durée, pression); collaborer à l'entretien des installations techniques et des systèmes d'approvisionnement en énergie;
- déceler leur mauvais fonctionnement, poser un diagnostic de panne, prendre les mesures nécessaires et procéder à leur réparation; rétablir la production au plus vite;

-
- garantir la productivité des différentes machines et la qualité des produits;
 - participer avec les techniciens à la modification des machines pour accueillir de nouveaux éléments de production ou de conditionnement;
 - effectuer des calculs de productivité et transformer des lignes de conditionnement en conséquence;
 - se tenir au courant des nouvelles techniques de transformation et de conditionnement et de l'évolution des processus techniques;

Logistique

- commander les matières premières;
- contrôler les entrées de marchandises et leur entreposage en s'assurant que les conditions d'humidité, de température et de luminosité spécifiques sont respectées;
- collaborer avec des fournisseurs externes et contrôler les unités d'expédition.

PROGRAMME**A Planification de la production**

En planifiant la production, les opérateurs de machines automatisées s'assurent que les conditions d'une fabrication et d'un conditionnement efficaces sont remplies. Ils analysent la planification de la production et proposent des mesures d'optimisation dans l'organisation de la planification. Ils traitent les ordres de production selon les directives de l'entreprise et contrôlent la logistique et les ressources. Ils les surveillent et engagent des mesures correctives si nécessaire.

1.1 : Analyser la planification de la production et proposer des mesures d'optimisation dans l'organisation de la planification

1.2 : Organiser les ordres de production selon les instructions de l'entreprise

1.3 : Contrôler la logistique et les ressources pour la production, superviser et si nécessaire prendre des mesures correctives

B Réglage des machines et lignes de production et modification des réglages

2.1 : Sélectionner les machines et les lignes de production sur la base de la planification de la production et les régler selon les instructions de travail

2.2 : Modifier les réglages des machines et des lignes de production selon les instructions

2.3 : Augmenter la puissance des machines et des lignes de production tout en ménageant les ressources et en utilisant l'énergie de manière efficace

2.4 : Contrôler le fonctionnement des machines et des lignes de production et faire les ajustements nécessaires

2.5 : Contrôler la conformité des produits aux normes de qualité, procéder aux adaptations nécessaires et lancer la production en série

C Fabrication et conditionnement des produits

3.1 : Fabriquer des produits selon l'ordre de production et garantir la stabilité du processus de production

3.2 : Conditionner les produits selon l'ordre de production et garantir la stabilité du processus de conditionnement

-
- 3.3 : Assurer le processus de production en communiquant avec toutes les personnes concernées
 - 3.4 : Planifier, organiser et transmettre l'ordre de travail à l'équipe suivante
 - 3.5 : Ramener les machines et les lignes de production au point mort, afin de les adapter aux exigences de l'ordre suivant

D Contrôle et optimisation processus de qualité

- 4.1 : Organiser et assurer les contrôles de qualité des produits selon les directives et les normes
- 4.2 : Eviter ou réduire les pertes de production grâce à une maintenance préventive des machines et des lignes de production
- 4.3: Identifier le potentiel d'optimisation dans son secteur d'activité et proposer des mesures appropriées

**PRISE EN COMPTE
DES ACQUIS**

D'autres formations antérieures ou cours ayant fait l'objet d'attestations peuvent donner droit à une dispense de module ou d'examen.

BASES LÉGALES

Cette formation aménagée spécialement pour un public d'adultes expérimentés s'appuie sur l'art. 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle qui règle les conditions d'admission particulières et sur l'art. 18 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle qui permet de raccourcir la durée de l'apprentissage pour les personnes qui ont déjà de l'expérience dans le métier ou une formation préalable, ou qui ont beaucoup de facilité.

RENSEIGNEMENTS**Certification professionnelle pour adultes**

CP 670
CH-1951 Sion

Téléphone : 027 606 45 08
E-mail : cpa-fbe@admin.vs.ch

Internet : www.vs.ch/cpa
[www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/
show/44702](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/44702)
www.foma-oma.ch/

**ADRESSE ET
PLAN D'ACCÈS**

EPTM - l'Ecole professionnelle technique et des métiers
chemin Saint-Hubert 2
CH-1950 Sion

